

Charte Développement Durable

Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ?

De là est né le concept de développement durable dont la 1ère définition a été établie en 1987 par Mme Bruntland :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Les 7 engagements de Grand Ouest Etiquettes

- Certifiée ISO 9001 depuis 2007, GOE oriente son management sur les bases de cette démarche en constante évolution.
- GOE s'engage à travailler avec des fournisseurs de matières premières éco responsables : labellisés FSC/PEFC, ils proposent des matières issues d'une politique de gestion durable des forêts.
- GOE protège et respecte l'environnement. L'entreprise a obtenu en 2006 le label Imprim'Vert® garantissant l'élimination et le stockage approprié des produits et liquides dangereux.
- GOE s'engage à contribuer au bien être actuel et futur de ses collaborateurs par la formation et la sensibilisation, par ses équipements ainsi que par un dialogue social régulier et formalisé .
- GOE est un acteur engagé dans la formation de ses salariés, « car c'est un facteur de performance durable et un gage d'employabilité dans le temps ». 61% d'entre eux ont bénéficié d'une formation en 2008.
- GOE investit dans des équipements industriels limitant la production de déchets.
- GOE s'engage à concevoir et développer des « Eco produits »

Le développement durable vise à équilibrer les trois piliers que sont l'économique, l'environnement et le social. Il s'agit de construire un modèle de développement écologiquement viable, socialement équitable et économiquement viable.

Michel RAULT
Président

Delphine RAULT
Directrice Générale